



# Charte des Grands Fonds



## En tant que membre des Grands Fonds, je m'engage à :

- adhérer aux valeurs fondatrices du club que sont l'esprit de famille, l'entraide, la confiance, la communication, le consensus, la modestie, le respect des anciens et des traditions, la qualité de l'enseignement et l'accent sur la sécurité avant tout ;
- accepter tous les membres de notre association sans distinction de sexe, origine ethnique, nationalité, religion, orientation sexuelle, orientation politique, handicap ou statut social ;
- respecter le Code d'Éthique et le Règlement d'Ordre Intérieur de la Lifras ([cliquer ici](#)) ;
- adhérer aux principes de la Charte Internationale du Plongeur Responsable publiée par l'association LONGITUDE 181 ([cliquer ici](#)) ;
- respecter et faire respecter les règles et les recommandations de plongée Lifras ;
- accorder une priorité absolue à ma sécurité et à celle de mes compagnons de plongée ;
- me tenir au courant des publications de la ligue et des normes les plus récentes, dont notre école se fera le relai ;
- entretenir mes connaissances et compétences afin qu'elles demeurent en adéquation avec mon brevet ;
- me remettre constamment en question ;
- aider et faire progresser les membres du club avec patience et bienveillance, tout particulièrement ceux qui éprouvent plus de difficultés ;
- manipuler avec soin tout élément de matériel qui m'est prêté ou loué par le club ou par un de ses membres ;
- faire preuve de courtoisie, de respect, d'honnêteté, d'écoute et de calme en toutes circonstances ;
- me ranger aux résolutions qui ont été adoptées dans le respect des procédures prévues par les statuts de l'association, même lorsque je n'y étais initialement pas favorable ;
- contribuer et participer dans la mesure de mes possibilités aux activités de l'association, et les promouvoir à l'intérieur et à l'extérieur du club ;
- faire primer l'intérêt de la communauté sur les intérêts individuels ;
- me montrer reconnaissant et respectueux des efforts fournis par les bénévoles du club, qu'ils soient moniteurs, administrateurs ou membres ;
- communiquer mes doléances ou remarques constructives aux personnes concernées ou à un membre du conseil d'administration avec sérénité et ouverture d'esprit, avant que toute situation ne s'envenime ;
- représenter fièrement le club partout où je vais, que ce soit par mes actes, mes paroles ou mon attitude.